

# Les RISQUES MAJEURS à MOZAC...



Edition : septembre 2009

La sécurité des habitants de MOZAC est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. Les risques majeurs identifiés à MOZAC sont liés aux inondations, aux mouvements de terrains, à l'activité sismique et aux transports de matières dangereuses. Au regard de beaucoup d'autres communes, le territoire de MOZAC n'est pas très exposé aux risques majeurs.

Les risques majeurs se caractérisent par une faible fréquence et une forte gravité. Les catastrophes naturelles (séismes, inondations) datent parfois de plusieurs siècles. Il importe de bien s'y préparer. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

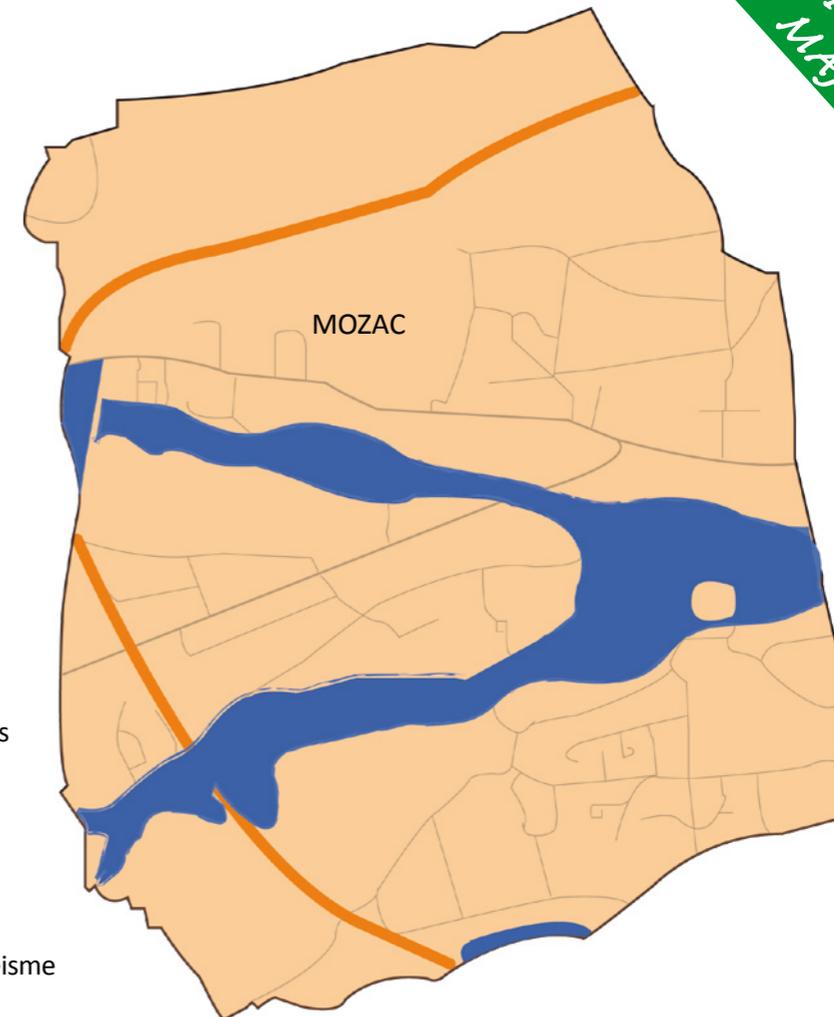
En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des secours en cas d'événement. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

**Michel ARSAC**  
Maire de MOZAC

## Carte des risques majeurs à Mozac

-  Axes de transport de matières dangereuses
-  Risques d'inondation
-  Risques de mouvement de terrain et de séisme



# Le risque d'inondation

MOZAC est traversé d'ouest en est par 4 ruisseaux :

le Sardon au nord, ensuite l'Ambéne et le Crouzol et plus au sud la Pale.

Ces ruisseaux se caractérisent par des **crues de type torrentiel**. Celles-ci résultent de **pluies orageuses** dans un **temps relativement court** (quelques heures) et provoquent une forte **augmentation du débit et de la vitesse du cours d'eau**. Les eaux torrentielles ont la capacité d'arracher aux berges des ruisseaux des arbres, des rochers et de créer ainsi des barrages. Lorsque ceux-ci cèdent sous la pression de l'eau, ils déversent une quantité importante d'eau chargée de boues pouvant causer des dégâts aux biens et aux personnes.

Les crues les plus importantes connues de l'Ambéne ont eu lieu au siècle dernier, en 1820 et 1866, causant des pertes matérielles mais aussi humaines.

## DOCUMENTS DISPONIBLES À LA MAIRIE :

- L'entretien du cours d'eau (guide pratique à l'usage des propriétaires riverains- SIARR-2004).
- Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur l'agglomération de RIOM arrêté préfectoral 08/04 174

## Les gestes qui sauvent

- Gagnez les hauteurs
- Montez à pied à l'étage



# Les mesures de prévention existantes

- Les mesures prises pour protéger les secteurs exposés consistent essentiellement dans l'application **du principe de précaution** au niveau des possibilités de construction. Les espaces identifiés comme inondables et non bâtis à ce jour sont ainsi rendus inconstructibles au Plan Local d'Urbanisme. Champ d'expansion des crues, ils sont valorisés comme espaces verts de respiration de la ville.
- Un Plan de Prévention du Risque Inondation est approuvé depuis décembre 2008. Il précise la réglementation d'urbanisme qui s'applique en zone de risque
- Enfin, rappelons que l'entretien des berges et du lit d'un cours d'eau est une obligation légale qui s'impose aux propriétaires riverains. **Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Riomoise (SIARR) peut à ce titre apporter des conseils utiles aux habitants concernés.**

## Que faire ?

### ➤ AVANT LA CRUE

#### Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts ;
- Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution et l'explosion ;
- Mettez les produits polluants hors d'atteinte de la crue afin d'éviter le risque de pollution de l'eau ;
- Si vous en avez le temps, mettez votre véhicule à l'abri de la crue, il risque d'être emporté et de causer des dégâts ;
- Montez à pied dans les étages avec eau potable, vivres, vêtements chauds et médicaments nécessaires.

#### Si vous êtes à l'extérieur :

- Sortez de votre véhicule, il risque d'être emporté beaucoup plus facilement que vous ! ;
- Eloignez-vous de la zone dangereuse et réfugiez-vous sur un point haut.

### ➤ PENDANT LA CRUE

- Tenez-vous informé de l'évolution de la crue en écoutant la radio ;
- N'évacuez qu'après en avoir reçu la consigne par les autorités en charge de votre sécurité ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.



### ➤ APRÈS LA CRUE

- Aérez les pièces dès que possible ;
- Contrôlez les installations électriques et de gaz avant de les rétablir ;
- Chauffez dès que possible ;
- Renseignez-vous auprès de la Mairie pour connaître les démarches à engager.

## Le risque sismique

Un séisme est provoqué par la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. **L'ensemble de la commune de Mozac se situe en zone de faible sismicité (Zone I B).**

Si aucun séisme grave ne s'est produit dans le département depuis 5 siècles, **des secousses d'intensités moyennes sont ressenties périodiquement.**

### ➤ PENDANT LA SECOUSSE

**Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment : Que faire ?**

- Eloignez-vous des fenêtres ;
- Abritez-vous sous un meuble solide, contre un mur ou une colonne porteuse.

**Si vous êtes à l'extérieur :**

- Eloignez-vous des bâtiments, des lignes électriques et de tout élément susceptible de s'effondrer, à défaut abritez-vous sous un porche ;

**Si vous êtes en voiture :**

- Arrêtez-vous, si possible à distance de constructions et de lignes électriques ;
- Coupez le moteur et attendez la fin des secousses à l'intérieur de votre véhicule.

## Les gestes qui sauvent

➤ **A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide puis évacuez le bâtiment.**

➤ **A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments susceptibles de tomber.**



## Mesures de prévention existantes

L'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale ainsi que des phénomènes précurseurs permettent une prédiction des séismes à plus ou moins long terme. **Plusieurs stations d'observation sont implantées sur le département.** Il n'existe toutefois pas de méthode permettant de prévoir de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme.

- **Tout bâtiment neuf est soumis aux normes de constructions parasismiques** afin de protéger leurs occupants contre l'effondrement de leur habitation. Ceci n'exclut toutefois pas que le bâtiment, s'il a subi d'importants désordres, doive être détruit.



### ➤ DÈS LE FIN DE LA SECOUSSE

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau ;
- Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion ;
- Evacuez immédiatement le bâtiment (il peut y avoir d'autres secousses) en emportant vos papiers personnels, des vêtements chauds et les médicaments indispensables ;
- N'utilisez pas les ascenseurs ;
- Ne retournez pas dans un bâtiment avant que celui-ci n'ait été contrôlé ;
- Tenez vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.

## Le risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Cette instabilité des sols est due à la présence de sables argilo-calcaires sur le substrat basaltique. Ces sables sont sensibles aux variations climatiques et à la teneur en eau des terrains. Cela se traduit par des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements de taux d'humidité des sols argileux qui sont à l'origine de fissuration du bâti.

Sur la commune de Mozac, les mouvements de terrains sont caractérisés par Mouvements de terrain différentiel consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Le risque de mouvement de terrain constitue des événements ponctuels à impact limité, liés à des phénomènes de sécheresse et il n'a pas fait l'objet d'une représentation cartographique.

Ces mouvements de terrain ont entraîné pour la commune l'état de catastrophe naturelle en mai 1989, janvier 1992 et mai 2003.



## Que faire ?

### ➤ PENDANT

- Fuyez latéralement ;
- Réfugiez-vous sur le point haut le plus proche ;
- Eloignez vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas.

### ➤ APRÈS

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ;
- Informez les autorités ;
- Tenez vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio ;
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.

## Les gestes qui sauvent

- **Fuyez latéralement.**
- **Réfugiez-vous sur un point haut.**



# Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est lié à la circulation, par voie ferroviaire, routière ou par canalisation, de produits pouvant, de par leurs propriétés physiques ou chimiques être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

**En cas d'accident, le risque encouru est lié à une explosion, un incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air.**

La commune de Mozac est traversée par des axes routiers importants. Le risque « **Transport de matières Dangereuses** » peut intervenir sur toute voie de circulation et en particulier sur les plus fréquentées, à savoir :

- les routes départementales N° 446 et 447 qui contournent l'agglomération Riomoise.
- la route départementale N° 986 venant de Pongibaud.



- Afin de prévenir les accidents, l'ensemble des personnels de conduite reçoit **une formation délivrée en fonction de la matière transportée.**
- **Une réglementation de la circulation** est en vigueur dans la commune.
- **Une signalétique internationale** est par ailleurs apposée sur l'ensemble des camions transportant des matières dangereuses.
- **Des normes de construction et des dispositifs de sécurité** sont établis pour les remorques, citernes et canalisations. Celles-ci font d'autre part l'objet de contrôles techniques périodiques

## ➤ PENDANT Que faire ?

### Si vous êtes témoin de l'accident :

- Eloignez vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et émanations toxiques et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ;
  - Prévenez les pompiers (18 ou 112) en indiquant si possible le "code danger" et "code produit" figurant sur la plaque orange apposée sur le camion.
- NE PAS VOUS APPROCHEZ TOUTEFOIS DE CELUI-CI.
- Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion.

### Si vous entendez le signal national d'alerte ou sur injonction des services de secours :

- Enfermez-vous dans un local clos ;
- Fermez portes et fenêtres, coupez ventilation et climatisation pour éviter les entrées d'air ;
- Ni flamme ni étincelle pour éviter l'explosion ;
- Tenez vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio ;
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.

## ➤ APRÈS

- A la fin de l'alerte, aérez le local.

# Le signal national d'alerte



C'est un signal émis par une sirène utilisé en cas d'accident industriel ou nucléaire et qui invite à la mise à l'abri immédiate dans un local clos. Son modulé sur 3 fois 1 minute => "Confinez-vous" Son continu de trente secondes => "Vous pouvez maintenant sortir" Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant : 0 800 50 73 05 (appel gratuit)



## Les gestes qui sauvent

- **Enfermez-vous dans un local clos.**
- **Fermez portes et fenêtres, coupez ventilation et climatisation.**



# Le plan communal de sauvegarde

Le document que vous avez sous les yeux a pour objectif de vous informer des risques majeurs affectant votre commune et de la conduite à tenir en cas de survenue d'un évènement. Chacun est en effet individuellement le premier acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Au delà de l'échelon individuel, le Plan Communal de Sauvegarde définit une organisation des services et moyens communaux qui permettront d'assurer au mieux la sauvegarde des mozacois. **IL RECENSE :**

- Les scénarios susceptibles d'intervenir afin de les anticiper au mieux ;
- Les missions à remplir par les agents et élus de la collectivité pour chaque type de situation (hébergement provisoire, ravitaillement, mise en sécurité de sites sinistrés...);
- L'ensemble des moyens communaux et privés (humains, matériels,...) qui permettront d'assurer la sauvegarde des habitants et de leur biens.

Ce plan ne pourra toutefois fonctionner qu'avec la participation de l'ensemble des mozacois : une bonne connaissance des consignes de sécurité communiquées et des réflexes à adopter permettra à chacun de contribuer à la sécurité de tous.

## Documents consultables en mairie

⇒ Service Aménagement Urbain

- **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) :** document d'information des populations réalisé par la Préfecture qui présente, pour chaque commune du département, les conséquences pour les biens et l'environnement des risques repérés. Il décrit les mesures à prendre par la population et les dispositions prises par les pouvoirs publics pour limiter les effets d'une catastrophe.
- **Dossier Communal Synthétique (DCS) :** document de déclinaison du DDRM à l'échelle de la commune de Mozac.

## Sites internet

- **Site de la commune de Mozac :** [www.mairie-mozac.fr](http://www.mairie-mozac.fr)
- **Portail du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable** dédié à la prévention des risques naturels et technologiques : [www.prim.net](http://www.prim.net)
- **Carte de vigilance météo :** [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)



## CONSIGNES GÉNÉRALES

### ➤ AVANT :

- Prenez connaissance des risques qui concernent votre commune et sachez vous en protéger.
- Prévoyez de pouvoir disposer rapidement d'une radio à pile, d'une lampe de poche, de vêtements chauds ainsi que de vos papiers personnels et traitements médicaux le cas échéant.

En cas d'évènement majeur et si les conditions le permettent, l'alerte ainsi que les consignes de sécurité à tenir tout au long de l'évènement seront données à la population par les services municipaux au moyen de véhicules équipés de hauts parleurs.

La fin de l'alerte et le retour à la normale seront eux aussi annoncés par ce moyen.

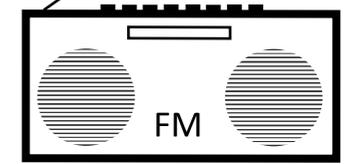
Des informations pourront aussi être diffusées par la radio sur les fréquences de France Bleu Pays d'Auvergne (102.5 MHz), France Info (105.5 Mhz) ou France Inter (90.4 ou 90.8 MHz).

### ➤ AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités en charge de votre sécurité.
- Coupez les réseaux (gaz, électricité, eau).
- Ni flammes ni étincelles !
- Tenez-vous à l'écoute de la radio : France Bleu Pays d'Auvergne (102.5 MHz), France Info (105.5 MHz).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux.
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.
- Ne gênez pas l'arrivée des secours et leur intervention.

### ➤ APRÈS :

- En cas de confinement, attendez l'accord des autorités pour sortir des bâtiments.
- En cas d'évacuation des bâtiments, ne réintégrez pas ceux-ci ni ne rebranchez les réseaux sans autorisation.
- Restez vigilants et prévenez les autorités de tout danger observé.





# NUMÉROS UTILILES



- **Pompiers : 18 ou 112**
- **SAMU : 15**
- **Météo France : 08 92 68 02 63**
- **Mairie de Mozac : 04 73 33 71 71**
- **Préfecture : 04 73 98 63 63**
- **Direction Départementale Equipement : 04 73 43 16 00 / 04 73 92 60 93**
- **Service Départemental Incendie et Secours : 04 73 98 15 18**
- **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (constructions parasismiques) : 01 40 50 28 28  
ou [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)**
- **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 04 73 42 14 14**

**POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE TOUS, RESPECTEZ LES CONSIGNES**

*Ce document est édité par la commune de Mozac (septembre 2009). Il est à conserver.*